

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016**

Convocation le 13 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau,

*Étaient absents : Rémy Soullignac,
Dominique Colombo donnant procuration à Daniel Hobmaier.*

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

CRÉATION RESERVE INCENDIE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réserve incendie doit être créée au Lieudit Lestour afin de protéger la population des risques d'incendie.

COÛT DE L'OPÉRATION = 18 000€ HT

Subvention :

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	5 400€	2016	
TOTAL SUBVENTIONNÉ	5 400€		

Autofinancement : 12 600€ HT + 3 600€ de TVA soit un montant de 16 200€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2018, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'une réserve incendie ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter l'organisme subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Réserve incendie » sera inscrit, en investissement, dans le budget principal 2016.

POUR: 10
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0
ABSENT : 1

Les Arques, le 19/01/2016
Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 20/01/2016

Le Maire,
Jérôme Bonafous